



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 2 décembre 2021

DECISION DU PRÉSIDENT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

PRISE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Convention relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

- Conventions ne portant pas sur des domaines exclus du champs des délégations, et en cas d'incidence financière, si le montant est prévu au budget ;

Considérant la démarche de nouveau réseau de proximité des Finances publiques, engagée en 2019 par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, qui doit permettre d'inscrire durablement ses services dans les territoires ;

Considérant la concertation engagée en octobre 2020, visant à la réorganisation des services des finances publiques pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

OBJET : Convention relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Considérant les objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu et de prestations de conseil aux collectivités locales ;

DECIDE

De conclure la convention relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ci-annexée ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.


 **LE PRÉSIDENT**
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **02 DEC. 2021**
et publication ou notification
du **02 DEC. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora BOCHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.